



académie
Amiens

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Oise



Livret d'accueil



Professeurs des écoles stagiaires de l'Oise

2016-2017



SOMMAIRE

MOT DE BIENVENUE	p. 4
SE SITUER DANS L'INSTITUTION	p. 5
DSDEN OISE : ORGANIGRAMME ET CONTACTS	p. 6
CARTE DES CIRCONSCRIPTIONS DE L'OISE	p. 7
COORDONNEES DES CIRCONSCRIPTIONS	p. 8
COORDONNEES DES ECOLES D'APPLICATION	p. 9
RENTREE SCOLAIRE 2016 : CIRCULAIRE	P. 10
PRIORITES ET ORIENTATIONS	p. 11
FORMATION INITIALE : ORGANISATION	p. 12
REFERENTIEL DE COMPETENCES	p. 13
RENTREE 2016 : CALENDRIER	p. 14
VISITES ET BILANS : ORGANISATION	p. 15
RESSOURCES : LIENS INSTITUTIONNELS ET OUTILS	p. 16



Le département de l'Oise qui vous accueille en cette nouvelle rentrée est situé au Sud **de la région des Hauts de France**. Le département est à 30 km au nord de Paris, ce qui en fait le département non-francilien le plus proche de la capitale.

Anciennement situé dans le domaine royal sur sa plus grande partie, il possède un riche patrimoine architectural et compte ainsi de nombreux châteaux dont les plus célèbres se trouvent à Chantilly, Pierrefonds, et Compiègne.

Le département possède un réseau de communication varié avec quatre lignes du réseau francilien (Ligne D du RER et trois lignes du Transilien (H, J et K), l'aéroport de Paris - Beauvais (nom commercial de l'aéroport de Beauvais-Tillé), un transport fluvial organisé autour de la rivière Oise et des Canaux Nord et Latéral Oise, ainsi que deux autoroutes qui traversent dans l'axe Nord Sud (l'autoroute A1, assurant la liaison entre Paris et Lille et l'autoroute A16, assurant la liaison entre L'Isle-Adam et la Belgique).

Le département de l'Oise fait partie de **l'académie d'Amiens** qui compte deux universités : l'université de Picardie Jules Verne (UPJV) basée à Amiens avec des sites détachés à Beauvais, Creil, Saint-Quentin, Soissons et l'université de technologie de Compiègne (UTC).

Le département de l'Oise représente entre 45 et 48 % du nombre d'élèves de l'académie selon les degrés. Il y a pour le second degré 16 lycées publics (pour 44 dans l'académie), 18 lycées professionnels publics (pour 46), 66 collèges publics (pour 173). Au total ce sont près de 65 000 élèves qui sont accueillis en collèges et en lycées.

Les écoles de l'Oise accueillent près de 86 000 élèves dans le premier degré dont 33 000 en maternelle, encadrés par 4 700 enseignants du premier degré. Ces élèves sont répartis dans des écoles de 1 à 16 classes. Sur les 887 écoles, 78 % possèdent cinq classes ou moins, dont deux classes uniques.

Si le département compte une zone rurale importante, il n'en comporte pas moins des zones d'éducation prioritaire réparties sur le territoire. En tout, 14 secteurs de collèges sont en éducation prioritaire (9 en REP et 5 en REP+) et ce sont 16 000 élèves qui sont scolarisés dans ces réseaux (18,6 % des écoliers). Le réseau de l'enseignement privé compte 5 300 élèves dans les écoles soit environ 6 % du total.

La refondation de l'école se poursuit pour accueillir au mieux nos élèves, les faire réussir et les former à devenir les citoyens de demain. Les dispositifs « plus de maîtres que de classes », et la scolarisation des élèves de moins de trois ans contribuent à cette action collective.

Dans le contexte actuel, où l'école joue un rôle essentiel, **vous venez enrichir le nombre d'enseignants isariens** de plus de 250 personnes. A compter de cette rentrée 2016, vous pourrez compter sur les formateurs de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Beauvais avec qui nous travaillons en étroite collaboration, sur les équipes de circonscription dirigées par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, sur les formateurs et membres des équipes dans les écoles autour de leur directrice ou directeur pour accompagner votre entrée dans ce passionnant métier.

Vous allez, de votre côté, apporter vos compétences et proposer vos projets éducatifs pour la réussite des élèves qui vous seront confiés, je sais pouvoir compter sur vous et vous en remercie vivement par avance.

Bonne rentrée 2016.

Jacky CRÉPIN
Inspecteur d'académie,



L'institution	Les personnes	Les sièges
Ministère de l'Éducation nationale	Ministre de l'Éducation nationale	110, Bd. de Grenelle 75007 Paris
Rectorat	Recteur	20, Bd. d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens Cedex 9
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	Inspecteur d'Académie (IA-DASEN)	22, Av. Victor Hugo 60025 Beauvais Cedex
Inspection de l'Éducation nationale	Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN)	Circonscription
École	Directeur d'école	Commune
Classe	Professeur des écoles	École

Rôle de chacun

L'inspecteur de l'éducation nationale inspecte les enseignants et contrôle la bonne mise en œuvre des instructions officielles. Il conseille et encourage les enseignants à réfléchir sur leurs pratiques. Il est un acteur important de l'évaluation des politiques éducatives et du fonctionnement des établissements scolaires. Il développe et anime les relations avec les différents partenaires professionnels pour renforcer la qualité de l'offre éducative. Il participe à l'élaboration, à l'impulsion et à la mise en œuvre du projet de travail académique. Il participe à la mise en œuvre des plans de formation. Il est jury de différents examens ou concours professionnels.

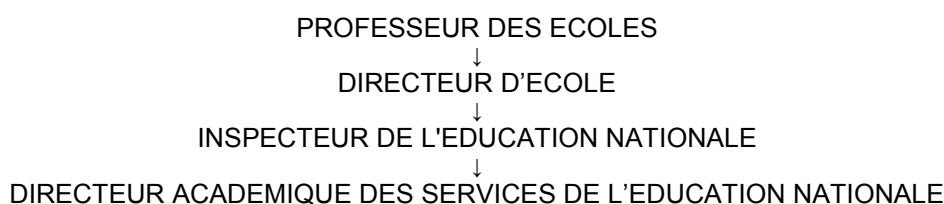
Le conseiller pédagogique de circonscription est enseignant, formateur et est l'adjoint de l'Inspecteur. Son travail s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN dont il est le collaborateur direct. Il anime les conférences pédagogiques, informe, communique et négocie auprès des partenaires extérieurs, accompagne les enseignants dans leur pratique, les aide à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques, apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école.

Le maître-formateur contribue à la formation des enseignants. Il exerce à la fois la fonction d'enseignant en tant que maître d'une classe et la fonction de formateur.

Le directeur d'école assure un rôle pédagogique, relationnel et administratif. Il veille au bon fonctionnement de l'école. Il anime l'équipe pédagogique (conseils de cycles, conseils des maîtres, conseils d'école...), impulse et coordonne l'élaboration de projets pédagogiques. Il assure la circulation de l'information en direction de l'administration, des enseignants, des familles. Il assure le dialogue avec les enseignants, les familles, les services extérieurs à l'école, les représentants des collectivités locales.

Relations dans l'institution et voie hiérarchique (courriers, demandes, absences...)

Toute correspondance doit suivre la voie hiérarchique :



Attention : il ne faut pas confondre la voie hiérarchique et le supérieur hiérarchique. Le supérieur hiérarchique du professeur des écoles est l'Inspecteur de l'Éducation nationale.



Direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise (DSDEN Oise)

22, avenue Victor Hugo - 60025 BEAUVAIS CEDEX

Tél. : 03.44.06.45.00 - Fax : 03.44.48.67.25

ce.dsden60@ac-amiens.fr

Inspecteur d'académie - DASEN : Jacky CRÉPIN

Directeur académique adjoint : Didier BLONDEL

Secrétaire Générale : Carine DECOLASSE-TOMCZAK

Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint : Patrick FONTAINE

Division de la Gestion des Personnels (DGP)

ce.dgp60@ac-amiens.fr

Carrière et prise en charge administrative ou financière

Tél. : 03.44.06.45.29

Mouvement départemental des enseignants

Tél. : 03.44.06.45.82

Division de la Logistique, des Finances et de la Formation (DL2F)

daf60-div@ac-amiens.fr

Formation initiale et continue

Tél. : 03.44.06.45.24

Pôle médico-social en faveur des personnels

Médecin de prévention

Dr Jean-Pierre PORCHER - Tél : 03.44.06.45.85

Assistants sociales

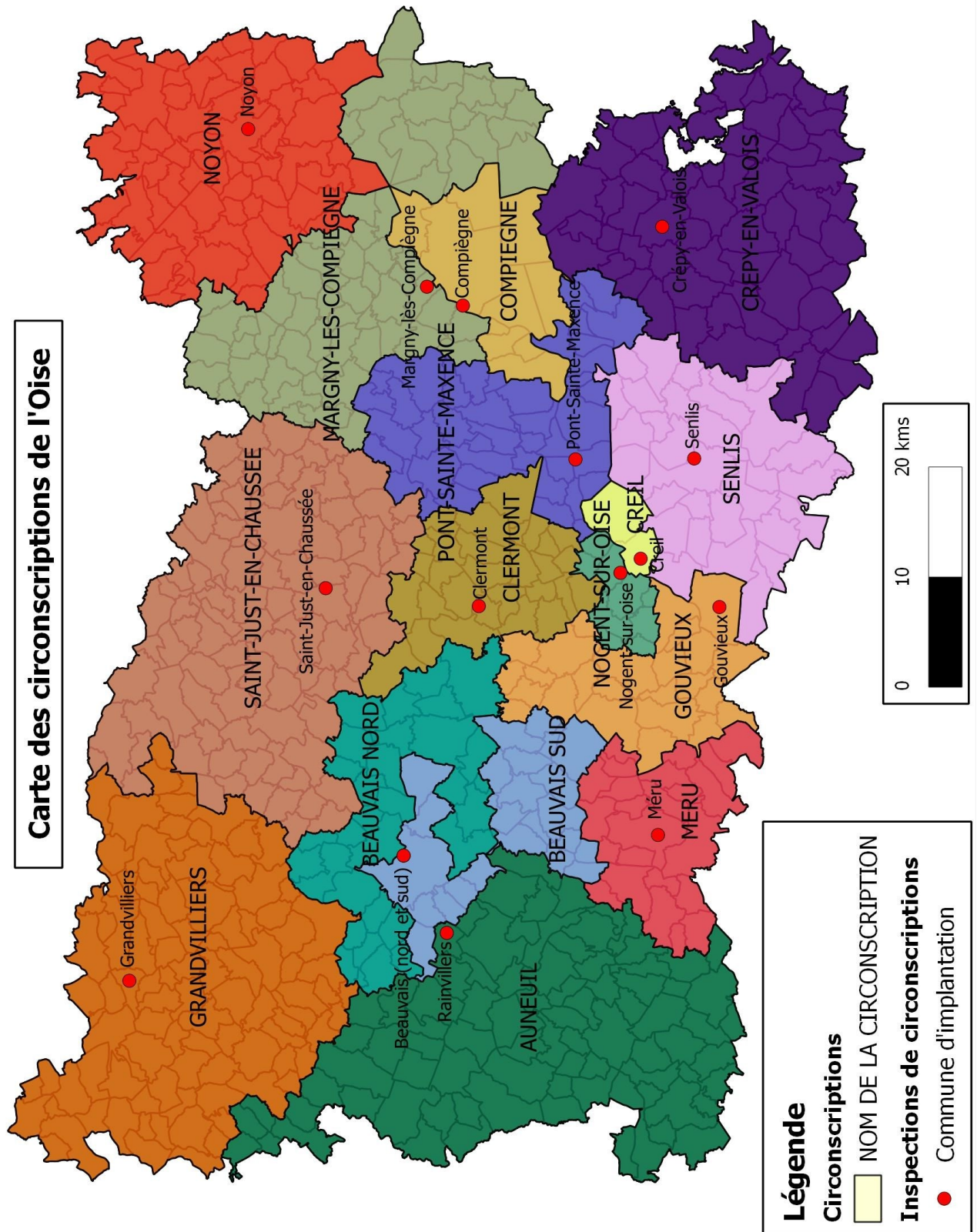
Secteur Ouest : Stéphanie DISSAUX

Tél. : 03.44.06.45.17 - ce.social60-pers@ac-amiens.fr

Secteur Est : Caroline LEMONNIER

Tél. : 03.44.36.63.47 - ce.social.margny60@ac-amiens.fr

Professeurs des écoles stagiaires de l'Oise





Circonscription	Prénom Nom de l'IEEN	Adresse postale	Téléphone Fax Adresse mail
AUNEUIL	Frédéric LE MERCIER	6, rue de l'Église 60155 RAINVILLERS	Tél. : 03.44.47.51.90 Fax : 03.44.22.67.05 len60.Auneuil@ac-amiens.fr
BEAUVAIS NORD	Franck CORDIER	Le Chêne Bleu - 1, rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS	Tél. : 03.44.07.40.70 Fax : 03.44.45.29.13 len60.Beauvaisnord@ac-amiens.fr
BEAUVAIS SUD	Martine CASTELLOTE	Le Chêne Bleu - 1, rue Jean Monnet 60000 BEAUVAIS	Tél. : 03.44.07.07.83 Fax : 03.44.45.29.13 len60.Beauvaisud@ac-amiens.fr
CLERMONT	Claudine PECQUEUX	25 bis, rue des Déportés 60600 CLERMONT	Tél. : 03.44.50.80.70 Fax : 03.44.50.57.93 len60.Clermont@ac-amiens.fr
COMPIÈGNE	Lydia MEZHOUD	5, rue Edouard Branly 60200 COMPIÈGNE	Tél. : 03.44.23.57.10 Fax : 03.44.23.57.11 len60.Compiègne@ac-amiens.fr
CREIL	Delphine MASKARA	3, bld Biondi 60100 CREIL	Tél. : 03.44.64.41.00 Fax : 03.44.24.77.74 len60.Creil@ac-amiens.fr
CRÉPY-EN-VALOIS	Viviane DARMON	10, cours Foch 60800 CRÉPY-EN-VALOIS	Tél. : 03.44.59.41.50 Fax : 03.44.94.27.12 len60.Crepy@ac-amiens.fr
GOUVIEUX	Maryse PREVOT	12, rue de la Baronne de Rothschild 60270 GOUVIEUX	Tél. : 03.44.62.51.00 Fax : 03.44.57.82.60 len60.Gouvieux@ac-amiens.fr
GRANDVILLIERS	Gaëtan DERMIGNY	10, rue du Franc Marché 60210 GRANDVILLIERS	Tél. : 03.44.80.22.30 Fax : 03.44.46.31.43 len60.Grandvilliers@ac-amiens.fr
MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	Pascale BOUCHAIN	589, av. Octave Butin - BP 2 60281 MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE	Tél. : 03.44.83.86.00 Fax : 03.44.83.86.01 len60.Margny@ac-amiens.fr
MATERNELLE	Laurence SAGOT	22, avenue Victor Hugo 60025 BEAUVAIS CEDEX	Tél. : 03.44.06.45.09 Fax : 03.44.48.67.25 len60.maternelle@ac-amiens.fr
MÉRU	Véronique GENLIS	32, rue Voltaire - BP 40157 60110 MÉRU	Tél. : 03.44.52.34.16 Fax : 03.44.52.35.19 len60.Meru@ac-amiens.fr
NOGENT-SUR-OISE	Marc RYBKA	88 ter, rue Jean Jaurès 60180 NOGENT-SUR-OISE	Tél. : 03.44.66.32.40 Fax : 03.44.66.32.41 len60.Nogent@ac-amiens.fr
NOYON	Bruno BRANDOLAN	449, rue d'Orroire 60400 NOYON	Tél. : 03.44.93.26.10 Fax : 03.44.93.17.02 len60.Noyon@ac-amiens.fr
POLE ASH	Corinne CORILLON Elie HERNANDEZ	22, avenue Victor Hugo 60025 BEAUVAIS CEDEX	Tél. : 03.44.06.45.94 Fax : 03.44.48.67.25 poleashsecretariat60@ac-amiens.fr poleashpersonnels60@ac-amiens.fr
PONT-SAINTE-MAXENCE	Thierry HAZARD	17, rue Garnier 60700 PONT SAINTE MAXENCE	Tél. : 03.44.70.44.10 Fax : 03.44.31.00.99 len60.Pont@ac-amiens.fr
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	Anne-Marie BRUNO-SABLER	1 bis, rue J. Moulin Bât. G. Brassens 60130 SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE	Tél. : 03.44.78.22.95 Fax : 03.44.19.01.74 len60.saint-just@ac-amiens.fr
SENLIS	Fabien LEGRAND	9, rue de L'Argillère 60300 SENLIS	Tél. : 03.44.53.96.50 Fax : 03.44.32.18.11 len60.Senlis@ac-amiens.fr



<i>ECOLE</i>	<i>DEA</i>	<i>PEMF</i>
Ecole élémentaire d'application Annexe Bossuet 1 rue Bossuet - 60000 Beauvais 03 44 48 30 04 - ce.0600364V@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h45/16h00	Mme PATOUX Francine	Mme BAILLEUL Elise Mme DUPONT Sophie Mme POTTIEZ Sandra M. CUBAYNES Christophe
Ecole maternelle d'application Gréber 19 rue Saint-Lucien - 60000 Beauvais 03 44 48 30 05 - ce.0600468H@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h45/16h00	Mme RUIZ-HIDALGO Laurence	Mme DEBACKER Sophie Mme REZNICEK Amélie
Ecole élémentaire d'application Jules Ferry Boulevard Amyot D'Inville - 60000 Beauvais 03 44 45 20 77 - ce.0600363U@ac-amiens.fr 08h30/11h30-13h45/16h00	M. BOURET Didier	Mme BERGERET Sophie Mme FAURE Françoise Mme LAURANS Sylvie Mme HAEGEMANN Marie
Ecole élémentaire d'application Paul Bert 5 rue de Bretagne - 60000 Beauvais 03 44 02 03 56 - ce.0600367Y@ac-amiens.fr 08h30/11h30-13h45/16h00	Mme JOUIN Sylvie	Mme GAUTHIER Karine M. CATY Emmanuel Mme MARMEISSE Béatrice M. FERET Guillaume
Ecole maternelle d'application Paul Bert 7 rue de Bretagne - 60000 Beauvais 03 44 02 17 45 - ce.0600462B@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h45/16h00	Mme DESPLANQUE Martine	Mme DELAFOSSE Laure Mme LEPAGE Virginie
Ecole élémentaire d'application Jean Macé 9 cours Scellier - 60000 Beauvais 03 44 45 20 76 - ce.0600369A@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h45/16h00	Mme PIHAN Sandrine	Mme FLAMANT Anne Mme GODART Nathalie Mme GERMAIN Catherine Mme CERVANTES Krystell
Ecole maternelle d'application Jean Macé 11 cours Scellier - 60000 Beauvais 03 44 48 31 62 - ce.0600465E@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h45/16h00	Mme VOLANT Ana	Mme DAUBOIN Lorédana Mme VANDROMME Delphine
Ecole élémentaire d'application Emile Foëx 3 rue Binet - 60000 Beauvais 03 44 05 18 96 - ce.0600365W@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h45/16h00	M. RUIZ-HIDALGO Manuel	Mme GILLIQCQ Coralie Mme ROCHER Emmanuelle Mme VAN WALLEGEM Nathalie M. SUEUR Christophe
Ecole élémentaire d'application A. et M. Launay Place J.Schmidt av J.Rostand - 60000 Beauvais 03 44 02 45 64 - ce.0601734J@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h45/16h00	Mme MARTIN Shirley	Mme PIZZO Dominique Mme COLNEE Marie-Claire
Ecole maternelle d'application A. et M. Launay Place J.Schmidt av J.Rostand - 60000 Beauvais 03 44 02 11 20 - ce.0601736L@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h45/16h00	M. SAMMUT Jean-Charles	Mme MOUREAUX Florence Mme HERVET Sabine Mme DACHEUX Maria Mme DELOZIERE Valérie M. BOUDARD Vincent
Groupe scolaire d'application Les Coteaux 84 avenue J Jaurès - 60180 Nogent sur Oise 03 44 74 12 13 - ce.0601830N@ac-amiens.fr 08h45/11h45 - 13h45/16h00	Mme LAVIOLETTE Christine	Mme DAUFIN-GUEFVENEU Jeanne Mme BAUDLOT Véronique Mme DUMONT-BIDAUD Isabelle Mme RAMA Emilie Mme LAVOLLEE Krystelle
Ecole maternelle d'application 59 rue de Corbeaulieu - 60280 Venette 09 75 43 77 34 - ce.0600482Y@ac-amiens.fr 08h45/11h45 - 13h30/16h00	M. DHANGER Jean-Pierre	Mme BOUCHER Valérie Mme CAILLEUX Sylvie
Ecole élémentaire d'application P. Lebesgue 2 rue Philéas Lebesgue - 60200 Compiègne 03 44 20 25 55 - ce.0600704P@ac-amiens.fr 08h30/11h30 - 13h30/15h45	M. DUHAMEL Pascal	Mme VERRIER Valérie



Texte de référence : circulaire 2016-058 du 13 avril 2016 (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720)

Préambule

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. À la rentrée 2016, les évolutions entreprises depuis 2012 sont consolidées et les derniers changements réglementaires importants interviennent [...]. Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain [...] former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République. [...] C'est en franchissant le seuil de l'institution républicaine qu'est notre École que les élèves appréhendent concrètement ce qui leur paraît parfois abstrait : la République laïque et ses valeurs. [...]

I - Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages

1 - Une cohérence globale de l'école au collège

Pour permettre à chaque jeune de poursuivre ses études et de trouver sa place dans la vie sociale et professionnelle, la refondation de l'École de la République entend favoriser des apprentissages plus solides et plus durables. [...] Ainsi, le nouveau programme de l'école maternelle, cycle des apprentissages premiers, est mis en œuvre depuis la rentrée 2015 et des ressources d'accompagnement ont été publiées pour aider les équipes enseignantes dans la conduite des apprentissages des élèves. Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2016. [...]

2 - La priorité réaffirmée au premier degré

Dès son entrée à l'école, chaque enfant doit pouvoir disposer des meilleures conditions pour développer et lier entre eux ses apprentissages. [...] La réussite de tous les élèves repose, dès le début de leur scolarité, sur une prise en charge adaptée, pédagogiquement et didactiquement outillée. L'accompagnement et la formation de chaque professeur, mais aussi des équipes, constituent donc des enjeux majeurs. [...]

II - Une École inclusive pour la réussite de tous

Le contexte économique et social exige une mobilisation forte de l'École pour participer à la lutte contre toutes les formes de discriminations dans une démarche inclusive et accompagner chaque élève dans la construction et la concrétisation de son ambition. [...] Chaque acteur de notre système éducatif, en considérant l'enfant dans sa globalité, doit agir pour que l'École permette à tous les enfants de réussir.

III - Une École qui fait vivre les valeurs de la République

1 - Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École

Entré en vigueur en septembre 2015 dans toutes les classes, de l'école élémentaire à la classe de terminale, le parcours citoyen vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. [...]

2 - Renforcer la transmission des valeurs de la République

Les valeurs de notre République et de notre système éducatif s'expriment à l'École [...] [...] laïcité [...] prévenir toutes les formes de discriminations [...] sexisme, racisme homophobie en milieu scolaire et les violences qui leur sont liées [...] lutte contre le harcèlement scolaire [...] éducation au développement durable [...]

3 - Installer un cadre de vie apaisé qui met en confiance les élèves et les personnels

Un climat scolaire serein, garant de la sécurité de chacun, constitue la condition première de la réussite des élèves dans leurs apprentissages et des enseignants dans l'exercice de leurs missions. Il réunit les élèves et les équipes autour d'une culture de coopération, de solidarité et d'attention portée à autrui. [...]

Conclusion

Cette rentrée, avec ses changements et ses évolutions structurelles, doit donc nous permettre de concrétiser une refondation nécessaire, pour avoir, en ce XXI^e siècle débutant, une École à la hauteur des défis et des bouleversements qui nous attendent, une École qui aura su changer, tout en conservant ce qui fait sa valeur depuis plus d'un siècle : la formation, la transmission des savoirs et l'éducation. Chaque acteur du système éducatif doit prendre toute sa part de cette démarche collective.



Académie d'Amiens : priorités et orientations académiques

1. Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme du collège

Deux thèmes seront particulièrement développés dans ce cadre : l'évaluation et le cycle 3. En dehors des aspects directement liés à la réforme du collège, le thème de l'évaluation bienveillante, comme levier d'action contre le décrochage scolaire sera également une priorité pour la formation des enseignants de LEGT et LP.

2. Usage des outils numériques

L'accent sera mis sur la contribution du numérique aux évolutions attendues et l'accompagnement en bassin des écoles et établissements pour la mise en œuvre d'une stratégie numérique ainsi que sur l'accompagnement des écoles, établissements et enseignants innovants.

3. Education prioritaire

Pour les professeurs des écoles de REP et REP+, les thèmes de l'accueil des élèves de moins de 3 ans et du dispositif plus de maîtres que de classes seront privilégiés. Plus généralement, les formations pour l'éducation prioritaire seront articulées avec le dispositif d'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme du collège.

4. Maîtrise des langages

Les questions relatives à la prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme, la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines et la maîtrise de tous les langages seront traitées.

5. Réponses du système éducatif à la grande pauvreté

Des actions de sensibilisation relatives aux questions de la parentalité, de la prise en compte des problématiques sociales et aux réponses du système éducatif à la grande pauvreté seront proposées à un public inter-catégoriel : enseignants, chefs d'établissement, CPE, gestionnaires, personnels médico-sociaux...

6. Orientation des élèves

Trois axes seront développés : la lutte contre le décrochage, la fluidité des parcours et l'enseignement de complément de découverte professionnelle en classe de 3ème prépa pro. Ces formations seront notamment destinées aux T1 et T2 et aux professeurs principaux.

7. Prévention des risques

Des formations inter-catégorielles (chefs d'établissement, CPE, coordonnateurs REP, directeurs d'école, personnels médicosociaux...) permettront d'aborder la prévention des risques, notamment à travers les thèmes du climat scolaire, de la prévention du harcèlement, des premiers secours...

8. Formation des formateurs

DSDEN Oise : priorités départementales

Il convient de mener des actions de formation des personnels visant plus particulièrement à :

- développer la culture mathématique et scientifique des élèves ;
- améliorer la maîtrise de la langue écrite et orale des élèves ;
- améliorer l'identification et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Chaque dispositif de formation veillera par ailleurs de manière transversale à :

- promouvoir l'usage raisonné des technologies de l'information et de la communication ;
- développer la différenciation pédagogique (évaluation des obstacles et des besoins – construction de séquences différenciées – élaborations d'outils d'aide, etc.) ;
- favoriser la réflexion sur le développement de l'autonomie de l'élève (travail personnel – organisation des apprentissages, etc.) ;
- promouvoir la fluidité des parcours scolaires ;
- réfléchir aux conditions d'amélioration du climat scolaire (regard sur l'élève et bienveillance – évaluation positive, etc.) ;
- favoriser la polyvalence du professeur des écoles (interdisciplinarité – apports culturels, etc.) ;
- promouvoir les valeurs portées par le service public d'éducation.



Texte de référence : circulaire n° 2015-104 du 30 juin 2015 (http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90910)

I- Régime de responsabilité juridique applicable aux lauréats des concours

L'accueil des lauréats des concours est organisé de préférence la semaine précédant la rentrée scolaire. Ils seront amenés à être présents dans les écoles et les établissements d'enseignement du second degré le jour de la pré-rentrée, le 31 août 2015, et seront nommés stagiaires le 1er septembre (arrêté du 16 avril 2015 modifiant l'arrêté du 21 janvier 2014 modifié fixant le calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 publié au Journal officiel du 17 avril 2015).

Pendant la période d'accueil et celle du jour de la pré-rentrée, dans l'hypothèse d'un d'accident subi par un lauréat de concours, la responsabilité de l'État sera engagée, le cas échéant, sur le fondement d'une faute imputable à un agent public ou bien d'une faute dans l'organisation du service. Un droit à réparation à un lauréat de concours victime d'un tel accident sera reconnu au motif qu'il peut être regardé comme un collaborateur occasionnel du service public. Les lauréats des concours ayant la qualité d'étudiant bénéficient en outre de la législation sur les accidents de travail.

II- Précisions relatives aux principes généraux d'organisation du stage

2 - La situation des lauréats de la session de concours 2015 de droit commun inscrits en deuxième année d'études de master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) au titre de l'année 2014-2015

L'année de stage des intéressés s'effectue également dans les conditions de droit commun s'agissant du service d'enseignement qui leur sera confié.

La situation des lauréats de concours de la session 2015, inscrits en M2 MEEF au titre de l'année 2014-2015 et ayant validé leur master MEEF seront affectés pour un demi-service d'enseignement en école ou en établissement en fonction de l'obligation réglementaire de service (ORS) du corps considéré. Ils bénéficieront l'année de leur stagiarisation d'un parcours de formation adapté, conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires.

Ceux qui n'auraient pas validé leur master MEEF seront affectés pour un demi-service d'enseignement en école ou en établissement en fonction de l'obligation réglementaire de service (ORS) du corps considéré de manière à leur permettre de terminer en parallèle leur formation universitaire.

III- Prise en charge des frais de stage

[...] Les stagiaires accomplissant leur période de mise en situation professionnelle en école ou établissement d'enseignement du second degré à raison d'un demi-service bénéficient de l'indemnité forfaitaire de formation (IFF), créée par le décret n° 2014-1021 du 8 septembre 2014 [...]

(NB : ≈ 1000 € / an, versée mensuellement)



Texte de référence : arrêté du 1^{er} juillet 2013

(http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)

Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

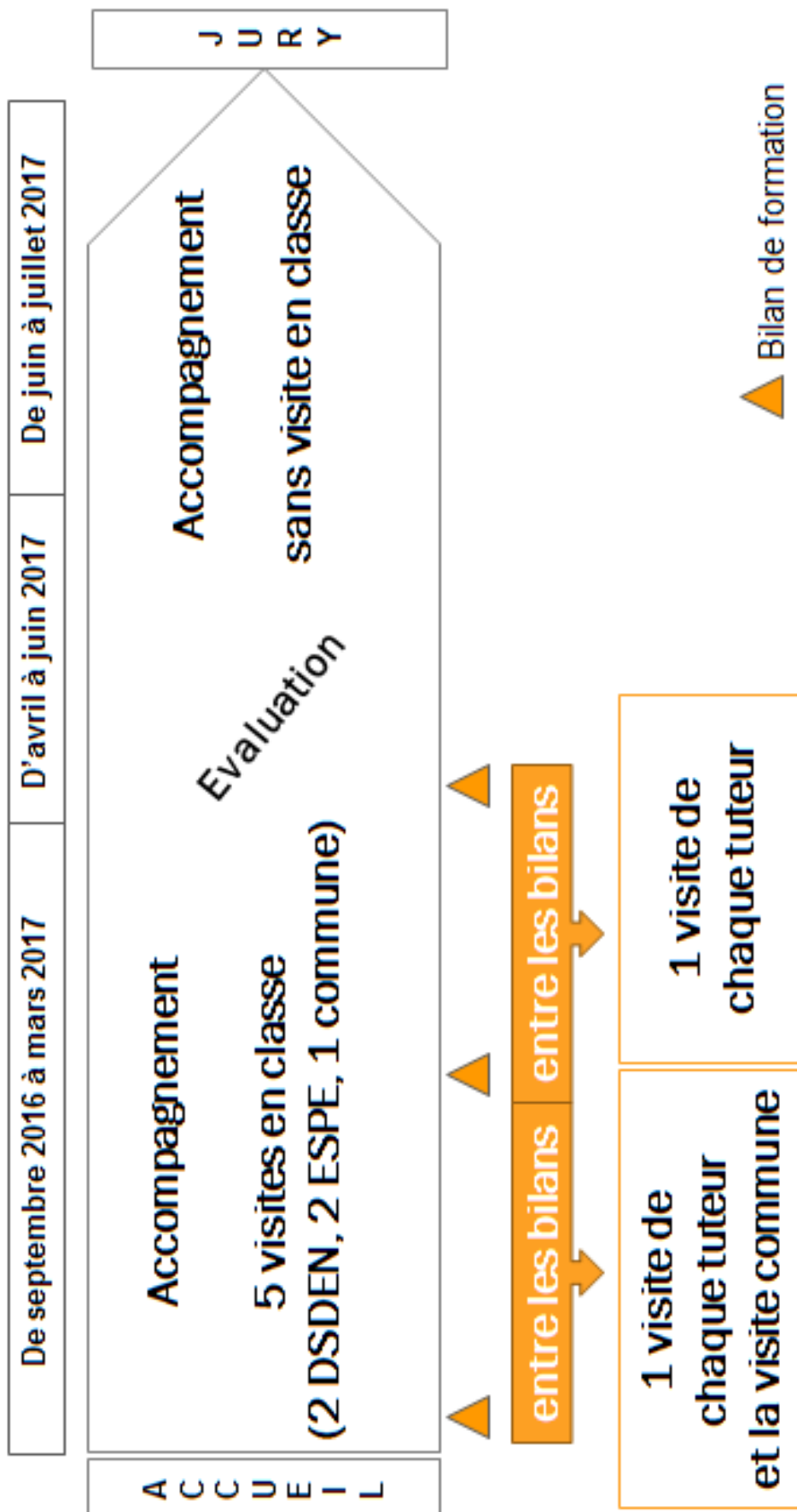
- P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
du 22/08 au 26/08	<p>FS en formation je-ve matin : APP 0</p> <p>Pour tous les FS</p> <p>matin : accueil institutionnel a-m : forum des partenaires</p> <p>FS en formation je-ve matin : APP 0</p> <p>Pour tous les FS</p> <p>a-m : conférence</p>				
du 29/08 au 02/09	<p>FS en formation lu-mar matin : APP 0</p> <p>Adaptés selon les besoins a-m : ateliers "prépa"</p>	<p>Pour tous les FS</p> <p>matin : accueil de l'EN a-m : dans l'(es) école(s)</p>	<p>Pour tous les FS</p> <p>journée de pré-rentree dans l'(es) école(s) de stage</p>	<p>FS en stage je-ve : en responsabilité en classe</p> <p>FS en formation je-ve : en SO avec le co-titulaire</p>	
du 05/09 au 09/09	<p>FS en stage lu-ma : en responsabilité en classe</p> <p>FS en formation lu-ma : en SO avec le co-titulaire</p>		<p>FS en stage je-ve : en responsabilité en classe (NB : <u>nécessité de prendre la classe mer 07/09</u>)</p> <p>FS en formation je-ve : en SO dans la classe d'un PEMF</p>		
du 12/09 au 16/09	<p>FS en stage lu-ma : en responsabilité en classe</p> <p>FS en formation lu-ma : en SO dans la classe d'un PEMF</p>		<p>FS en stage je-ve bilan de positionnement</p>	<p>FS en formation je-ve début des cours ESPE</p>	
du 19/09 au 23/09	<p>FS en formation lu-ma début des cours ESPE</p>		<p>FS en stage lu-ma bilan de positionnement</p>		
Dates des deux autres bilans :	Bilan intermédiaire : 4 et 11 janvier 2017		et	Bilan terminal : 29 mars et 5 avril 2017	
Légende :	APP : atelier de pratique professionnelle / SO : stage d'observation				





RESSOURCES

LIENS INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Éducation nationale	http://www.education.gouv.fr/
Rectorat d'Amiens	http://www.ac-amiens.fr/
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise	http://www.ac-amiens.fr/dsden60/
Circonscriptions 1er degré de l'Oise	http://www.ac-amiens.fr/dsden60/ services-departementaux/ circonscriptions-du-premier-degre/

RESSOURCES ET OUTILS

Eduscol (<i>Ministère de l'Éducation nationale</i>)	http://eduscol.education.fr/
Programmes et ressources pour la rentrée 2016 (<i>Eduscol - MEN</i>)	http://eduscol.education.fr/cid104244/ programmes-et-ressources-pour-la-rentree- -2016.html
CANOPE « Acad. Amiens » (<i>espace académique</i>)	http://www.cndp.fr/crdp-amiens/
CANOPE « Oise » (<i>espace départemental</i>)	http://www.cndp.fr/crdp-amiens/cddpoise/
Messagerie professionnelle (<i>académique</i>)	http://www.ac-amiens.fr/messagerie.html
Espace « i-Prof » (<i>assistant carrière en ligne</i>)	http://www.education.gouv.fr/cid2674/i-prof- -l-assistant-carriere.html